AXE 4 : Réduction des déchets et amélioration du recyclage

Depuis les années 1960, la production de déchets augmente inexorablement, en lien avec les transformations des modes de consommation, l'avènement des produits jetables et de l'obsolescence programmée.

Les politiques publiques se sont pendant de nombreuses années centrées sur la collecte des déchets et à la réduction des nuisances associées. Les objectifs en matière de recyclage et de valorisation restent encore limités.

Or, face à la raréfaction des matières premières et à la nécessité de réduire cette course folle à la surproduction, il est impératif d'agir pour embrasser un modèle économique plus vertueux.

Bien que la compétence de gestion des déchets ménagers relève de la responsabilité de l'Agglomération Seine-Eure, la Ville de Val de Reuil met en place des actions visant à améliorer la gestion et à réduire la quantité des déchets, de manière à répondre aux enjeux suivants :

Améliorer le taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés

Optimisation du réemploi des déchets de chantier et réduction des nuisances

Lutter contre le gaspillage

4.1. Améliorer le taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés

Au sein de l'Agglomération, un habitant émet annuellement 532kg de déchets (valeurs 2019), dont :

- 253kg de déchets ménagers non recyclables
- 129kg de déchets verts
- 60kg de déchets reyclables (bacs jaunes)
- 39kg 'encombrants
- 19kg de bois
- 32kg : autres (ferrailles, mobiliers, gros cartons, textiles, déchets électriques)

50% de ces déchets finiront en incinération, et 7% en centre d'enfouissement.

Distribution des bacs jaunes

En août 2021, la ville a géré la distribution des bacs jaunes suite à l'extension des consignes de tri sélectif sur le territoire de la CASE. Ces bacs d'une plus grande contenance, viennent remplacer les sacs (sauf pour les habitations du secteur de la Dalle).

2 304 bacs ont ainsi été distribués.

Mise en place du tri solidaire

Lors du Mois du développement durable, des bennes spécifiques ont été mises en place afin de trier des déchets pour favoriser leur réemploi, dans le cadre d'une économie circulaire et solidaire :

- Collecte de 650 canettes au profit de l'association KNET Partage.
- Collecte des bouchons plastiques au profit de l'association Bouchons276
- Collecte du papier au profit du Noël de la solidarité

Exemplarité des services municipaux en matière de réduction des déchets

Mise en place d'Ecocup à la place des gobelets jetables
Mise en place du tri des canettes et des bouchons
Mise en place du tri des toners et cartouches d'encre
Mise en place du tri des mégots au Centre technique pour leur recyclage

PERSPECTIVES 2022 EN MATIERE DE REDUCTION DES DECHETS

Mise en place du tri sélectif dans les espaces et les bâtiments publics : la Ville a été sélectionnée par l'ADEME pour la mise en place de ces nouveaux mobiliers, afin de sensibiliser les habitants au tri, y compris dans les espaces extérieurs.

4.2. Optimisation du réemploi des déchets de chantier et réduction des nuisances

Les déchets des chantiers représentent 220 millions de tonnes par an en France, soit trois quarts des déchets produits. Or, actuellement seuls environ 50% de ces déchets sont valorisés, alors que la règlementation impose un objectif de 70% de valorisation depuis 2020.

Face à ce constat et compte-tenu du volume de travaux sur la ville ces 4 prochaines années dans le cadre du programme de renouvellement urbain (NPNRU), la Ville de Val de Reuil a souhaité mettre en place une démarche exemplaire de gestion des déchets issus de ces chantiers. Pour cela, la ville a sollicité l'Agence Nationale pour le renouvellement Urbain (ANRU), l'Agence Nationale pour la transition écologique (ADEME), la Région et l'Agglomération afin de mettre en place une mission d'accompagnement de la Ville dans la coordination et l'optimisation de la gestion de ces déchets dans le but de limiter les nuisances dans la ville (flux de véhicules, poussières, déchets sauvages, …) et pour favoriser le réemploi des matériaux et équipements issus des travaux.

Après l'analyse de la nature et quantité de déchets générés sur chaque chantiers (30 opérations de travaux sont concernés par cette mission), le prestataire évaluera la faisabilité technique et économique de création d'une plate-forme mutualisée pour le tri et le réemploi : une recyclerie du BTP.

Les bénéfices attendus de la mission sont :

- Une meilleure gestion des déchets issus des chantiers : des chantiers plus propres, et moins de nuisances sur la ville ;
- L'amélioration du taux de réemploi des déchets issus du BTP ;
- Un impact environnemental positif grâce à la préservation des ressources, mais aussi l'optimisation des transports ;
- Le développement des circuits courts ;
- La création de nouvelles filières locales ;
- L'optimisation des coûts des opérations.

Cette mission démarrera en mars 2022.

4.3. Lutter contre le gaspillage

150 000 tonnes : c'est le poids de nourriture jetée chaque année dans toutes les cantines françaises réunies.

À Val-de-Reuil, depuis 2019, les différents acteurs de la restauration scolaire ont décidé de faire la chasse au gâchis. Tout d'abord, en veillant à la qualité des repas servis, mais aussi en réduisant les quantités de nourriture servie dans les assiettes et en permettant aux enfants qui le souhaite de se resservir.

Plusieurs animations sont organisées pour sensibiliser les enfants, en partenariat avec l'association Saveurs et Savoirs implantée au Pôle des Hauts Prés à Val de Reuil. Par exemple, un concours a été mise en place à l'école Jean Moulin par l'intermédiaire d'une boîte à pain antigaspi, baptisée « Gâchis Pain ». Pendant une semaine entière, les écoliers y ont déposé tous les morceaux de pain entamés qui auraient malheureusement dû rejoindre la poubelle. À la fin de la semaine, la quantité gaspillée est mesurée. Cette boîte a ensuite sillonné les différentes écoles de la ville.

D'autres initiatives ont également vu le jour, comme à l'école Louise Michel.